

RESSOURCES MINIÈRES VANSTAR INC.
ÉTATS FINANCIERS RÉSUMÉS INTERMÉDIAIRES NON AUDITÉS
AUX 30 SEPTEMBRE 2014 ET 2013

Table des matières	1
États de la situation financière	2
États des variations des capitaux propres	3
États des résultats nets et du résultat global	4
États des flux de trésorerie	5
Notes aux états financiers	6-34

RESSOURCES MINIÈRES VANSTAR INC.

États de la situation financière (non audités)
 Aux 30 septembre 2014 et 31 décembre 2013
 (en dollars canadiens)

	Au 30 septembre 2014	Au 31 décembre 2013
	\$	\$
ACTIFS		
Courants		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 6)	161 160	94 773
Trésorerie affectée à l'exploration	-	62 886
Taxes sur les produits et services à recevoir	69 324	39 284
Autres débiteurs	12 488	12 488
Frais payés d'avance et dépôts	3 000	1 725
Placements (note 7)	26 100	32 040
Actifs courants	272 072	243 196
Non courants		
Immobilisations corporelles (note 8)	-	343
Actifs d'exploration et d'évaluation (note 9)	1 013 631	670 969
Actifs non courants	1 013 631	671 312
Total des actifs	1 285 703	914 508
PASSIFS		
Courants		
Fournisseurs et autres créditeurs (note 10)	108 720	135 014
Non courants		
Passifs d'impôt différé	146 200	146 200
Total des passifs	254 920	281 214
CAPITAUX PROPRES		
Capital-actions (note 11)	2 515 467	2 080 662
Bons de souscription (note 12)	118 796	149 606
Surplus d'apport	543 736	462 201
Déficit	(2 147 216)	(2 059 175)
Total des capitaux propres	1 030 783	633 294
Total des passifs et des capitaux propres	1 285 703	914 508

Les notes font partie intégrante des états financiers.

Guy Morissette

Guy Morissette (s)
 Administrateur

Maxime Lemieux

Maxime Lemieux (s)
 Administrateur

RESSOURCES MINIÈRES VANSTAR INC.

États des variations des capitaux propres (non audités)
 Pour les périodes terminées les 30 septembre 2014 et 2013
 (en dollars canadiens)

	Capital- actions	Bons de souscription	Surplus d'apport	Déficit	Total des capitaux propres
	\$	\$	\$	\$	\$
SOLDE AU 1^{ER} JANVIER 2013	1 663 853	93 692	390 495	(1 728 670)	419 370
Résultat global de la période	-	-	-	(241 145)	(241 145)
Charges liées aux options d'achat d'actions	-	-	31 950	-	31 950
Financement privé	98 000	77 000	-	-	175 000
Acquisition de titres miniers en contrepartie d'émission d'actions	5 400	-	-	-	5 400
Frais d'émission d'actions	(8 021)	-	-	-	(8 021)
SOLDE AU 30 SEPTEMBRE 2013	1 759 232	170 692	422 445	(1 969 815)	382 554
Résultat global	-	-	-	(31 342)	(31 342)
Charges liées aux options d'achat d'actions	-	-	32 700	-	32 700
Financements privés	31 500	(31 500)	-	-	-
Financement privé accréditif	250 830	18 770	-	-	269 600
Frais d'émission d'actions	(2 950)	-	-	-	(2 950)
Valeur attribuée aux bons de souscription expirés	-	(7 056)	7 056	-	-
Acquisition de titres miniers en contrepartie d'émission d'actions	30 750	-	-	-	30 750
Exercice de bons de souscription	11 300	(1 300)	-	-	10 000
Impôts différés relatifs aux actions accréditives	-	-	-	(58 018)	(58 018)
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2013	2 080 662	149 606	462 201	(2 059 175)	633 294
Résultat global	-	-	-	(88 041)	(88 041)
Financement privé	55 685	8 815	-	-	64 500
Financement privé accréditif	222 740	35 260	-	-	258 000
Frais d'émission d'actions	(15 000)	-	-	-	(15 000)
Acquisition de titres miniers en contrepartie d'émission d'actions	12 600	-	-	-	12 600
Charges liées aux options d'achat d'actions	-	-	37 050	-	37 050
Valeur attribuée aux bons de souscription expirés	-	(44 485)	44 485	-	-
Exercice de bons de souscription	158 780	(30 400)	-	-	128 380
SOLDE AU 30 SEPTEMBRE 2014	2 515 467	118 796	543 736	(2 147 216)	1 030 783

Les notes font partie intégrante des états financiers.

RESSOURCES MINIÈRES VANSTAR INC.

États des résultats nets et du résultat global (non audités)
 Pour les périodes terminées les 30 septembre 2014 et 2013
 (en dollars canadiens)

	Trois mois terminés le 30 septembre		Neuf mois terminés le 30 septembre	
	2014	2013	2014	2013
	\$	\$	\$	\$
DÉPENSES OPÉRATIONNELLES				
Assurances	1 473	2 053	5 565	6 653
Salaires et avantages sociaux	16 256	-	43 350	-
Frais de consultation et services professionnels	4 229	17 006	69 473	71 506
Frais de représentation et déplacements	838	-	5 612	-
Frais relatif à l'exploration	-	11 487	-	11 487
Honoraires de gestion	-	-	14 500	12 000
Inscription et frais de bureau	4 749	5 387	27 167	20 935
Registrariat et information aux actionnaires	6 894	6 913	21 780	19 943
Amortissement des immobilisations corporelles	115	114	343	342
Charge liée aux options d'achat d'actions (note 14)	37 050	73 500	37 050	105 450
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	71 604	116 460	224 840	248 316
PRODUITS ET CHARGES FINANCIÈRES				
Intérêts provenant de la trésorerie	(419)	(1)	(627)	(16)
Variation de la juste valeur des actions de sociétés publiques détenues à des fins de transactions	21 353	(9 080)	35 096	(25 920)
(Gain) Perte sur disposition d'actions de sociétés publiques	(8 055)	-	(144 616)	18 765
Gain sur disposition d'actifs d'exploration et d'évaluation	-	-	(26 652)	-
	12 879	(9 081)	(136 799)	(7 171)
PERTE NETTE ET RÉSULTAT GLOBAL	84 483	107 379	88 041	241 145
RÉSULTAT NET PAR ACTION (note 15)	(0.003)	(0.011)	(0.003)	(0.012)
NOMBRE MOYEN PONDÉRÉ (DE BASE ET DILUÉ) D'ACTIONNAIRES ORDINAIRES EN CIRCULATION				
	28 783 540	22 557 540	28 046 100	20 545 379

Les notes font partie intégrante des états financiers

RESSOURCES MINIÈRES VANSTAR INC.

États des flux de trésorerie (non audités)
 Pour les périodes terminées les 30 septembre 2014 et 2013
 (en dollars canadiens)

	Trois mois terminés le 30 septembre		Six mois terminés le 30 septembre	
	2014	2013	2014	2013
	\$	\$	\$	\$
ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES				
Résultat net et résultat global de la période	(84 483)	(82 597)	(88 041)	(133 766)
Ajustements :				
Rénumération à base d'actions	37 050	12 150	37 050	31 950
Amortissement des immobilisations corporelles	115	114	343	228
Variation de la juste valeur des actions de sociétés publiques détenues à des fins de transactions	21 353	(14 740)	35 096	(16 840)
Perte sur cession d'actions d'une société publique détenue à des fins de transactions	(8 055)	16 885	(144 616)	18 765
Gain sur disposition d'actifs d'évaluation et d'exploration	-	-	(26 652)	-
	<u>(34 020)</u>	<u>(68 188)</u>	<u>(186 820)</u>	<u>(99 663)</u>
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement :				
Taxes sur les produits et services à recevoir et autres débiteurs	(2 782)	(5 728)	(30 040)	1 391
Frais payés d'avance	1 000	341	(1 275)	(2 713)
Fournisseurs et autres créditeurs	(35 601)	(98 611)	(26 294)	(98 416)
Trésorerie affectée à l'exploration	-	-	-	-
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	<u>(71 403)</u>	<u>(172 186)</u>	<u>(244 429)</u>	<u>(199 401)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT				
Produit de la disposition d'actions de sociétés publiques	8 255	7 415	177 495	8 535
Ajouts aux actifs d'exploration et d'évaluation	(7 761)	(4 275)	(357 732)	(5 275)
Acquisition d'actions de sociétés publiques	-	-	(34 636)	-
Produit de cession d'actifs d'exploration et d'évaluation	-	-	10 000	-
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	<u>494</u>	<u>3 140</u>	<u>(204 873)</u>	<u>3 260</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT				
Emission d'actions ordinaires	-	175 000	450 880	175 000
Frais d'émission d'actions	-	(8 021)	(15 000)	(8 021)
Prêt à court terme	16 923	-	16 923	-
	-	30 000	-	30 000
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	<u>16 923</u>	<u>196 979</u>	<u>452 803</u>	<u>196 979</u>
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	<u>(53 986)</u>	<u>27 933</u>	<u>3 501</u>	<u>838</u>
Trésorerie et des équivalents de trésorerie au début	<u>215 146</u>	<u>40 556</u>	<u>157 659</u>	<u>67 651</u>
Trésorerie et des équivalents de trésorerie à la fin	<u>161 160</u>	<u>68 489</u>	<u>161 160</u>	<u>68 489</u>

RESSOURCES MINIÈRES VANSTAR INC.

Notes aux états financiers
Pour les périodes terminées les 30 septembre 2014 et 2013
(en dollars canadiens)

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Société a été constituée en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions le 4 mai 2007. Les activités de la Société consistent à acquérir, explorer, mettre en valeur et développer des propriétés minières. Elle n'a pas encore déterminé si ses propriétés contiennent des réserves de minerai économiquement récupérables.

Le siège social, qui est aussi l'établissement principal, est situé au 822, boulevard Taschereau, La Prairie, Québec, Canada. Les actions de la Société sont cotées à la Bourse de croissance TSX sous le symbole VSR.

Les états financiers de la période terminée le 30 septembre 2014 ont été approuvés et autorisés pour publication par le conseil d'administration le 27 novembre 2014.

2. CONTINUITÉ DE L'EXPLOITATION

Les états financiers ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) incluant l'hypothèse de la continuité de l'exploitation, laquelle prévoit que la Société sera en mesure de réaliser ses actifs et d'acquitter ses dettes dans le cours normal de ses activités.

Étant donné que la Société n'a pas encore trouvé une propriété qui contient des dépôts de minéraux économiquement exploitables, la Société n'a pas généré de revenus ni de flux de trésorerie de son exploitation jusqu'à maintenant. Au 30 septembre 2014, la Société a un déficit accumulé de 2 147 216 \$ (2 059 175 \$ au 31 décembre 2013). Ces incertitudes significatives jettent un doute relativement à la capacité de la Société de poursuivre ses activités.

La capacité de la Société de poursuivre ses activités dépend de l'obtention de nouveaux financements nécessaires à la poursuite de l'exploration de ses propriétés minières. Même si la Société a réussi à financer ses programmes d'exploration dans le passé, rien ne garantit qu'elle réussisse à obtenir d'autres financements dans l'avenir.

Les états financiers n'ont pas subi les ajustements qu'il serait nécessaire d'apporter aux valeurs comptables des actifs, passifs, produits et charges présentés et au classement utilisé dans l'état de la situation financière si l'hypothèse de la continuité de l'exploitation ne convenait pas.

3. GÉNÉRALITÉS ET CONFORMITÉ AUX IFRS

Les états financiers du 30 septembre 2014 ont été préparés selon l'hypothèse de continuité d'exploitation et selon la méthode du coût historique, à l'exception des actifs financiers et des passifs financiers qui sont réévalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Ils ont été préparés selon les méthodes comptables énoncées par les Normes Internationales d'Informations Financières (IFRS).

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

4.1 Généralités et application des IFRS

Les principales méthodes comptables ayant servi à la préparation des présents états financiers sont résumées ci-dessous. Ces méthodes comptables ont été utilisées pour tous les exercices présentés dans les états financiers.

4.2 Adoption de normes et d'interprétations nouvelles et révisées

À la date d'autorisation de ces états financiers, de nouvelles normes et interprétations des normes existantes et de nouveaux amendements ont été publiés, mais ne sont pas encore en vigueur, et la Société ne les a pas adoptés de façon anticipée.

RESSOURCES MINIÈRES VANSTAR INC.

Notes aux états financiers

Pour les périodes terminées les 30 septembre 2014 et 2013

(en dollars canadiens)

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

4.2 Adoption de normes et d'interprétations nouvelles et révisées (suite)

les nouvelles normes, interprétations et les nouveaux amendements qui sont susceptibles d'être pertinents pour les états financiers de la société est ci-dessous. Certaines autres nouvelles normes et interprétations ont été publiées, mais on ne s'attend pas à ce qu'elles aient une incidence importante sur les états financiers de la Société.

4.2.1 Modifications de méthodes comptables

IAS 1 révisée « Présentation des états financiers » : La norme IAS 1 révisée contient une nouvelle exigence quant au regroupement à l'état du résultat global de tous les éléments des autres éléments du résultat global qui se renverseront en résultat net. Ce changement n'affecte pas les montants qui doivent être enregistrés dans les autres éléments du résultat global ou le moment où ces éléments sont renversés en résultat net. La Société a adopté cette nouvelle norme au cours de l'exercice.

IFRS 7 – Instruments financiers : informations à fournir

En décembre 2011, l'IASB a modifié l'IFRS 7 visant la fourniture d'informations supplémentaires sur la compensation d'actifs financiers et de passifs financiers permettant aux utilisateurs des états financiers d'évaluer l'incidence actuelle ou potentielle des accords de compensation, y compris des droits à compensation rattachés aux actifs financiers et passifs financiers que la Société a comptabilisés à l'état de la situation financière. Ces modifications s'appliquent pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013. La Société a adopté cette nouvelle norme au cours de l'exercice. La Société a établi qu'il n'y a pas d'effet suite à l'adoption de cette norme sur ses comptes.

IFRS 10 – États financiers consolidés

En mai 2011, l'IASB a publié l'IFRS 10, qui remplace la SIC-12, Consolidation – Entités ad hoc, et certaines parties de l'IAS 27, États financiers consolidés et individuels. La nouvelle norme reprend les principes existants liés à l'appréciation du contrôle pour déterminer si une entité doit être incluse dans les états financiers consolidés d'une société. La norme fournit des directives additionnelles lorsque cette appréciation est difficile à porter. L'IFRS 10 fournit un seul modèle dans lequel le contrôle est la base de la consolidation pour tous les types d'entités, y compris les entités ad hoc visées par la norme SIC-12. La norme est entrée en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013. La Société a adopté cette nouvelle norme au cours de l'exercice. La Société a établi qu'il n'y a pas d'effet suite à l'adoption de cette norme sur ses comptes.

IFRS 11 – Partenariats

En mai 2011, l'IASB a publié l'IFRS 11, qui remplace l'IAS 31, Participation dans des coentreprises, et la SIC-13, Entités contrôlées conjointement – Apports non monétaires par des coentrepreneurs. L'IFRS 11 permet de porter un regard plus juste sur les partenariats, en mettant l'accent sur les droits et obligations contractuels qui découlent du partenariat plutôt que sur la forme légale de ce dernier, comme c'est actuellement le cas pour l'IAS 31. De plus, selon l'IFRS 11, les coentreprises n'ont plus la liberté de choisir entre la méthode de la mise en équivalence et celle de la consolidation proportionnelle; elles doivent maintenant appliquer la méthode de la mise en équivalence. La norme est entrée en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013. La Société a adopté cette nouvelle norme au cours de l'exercice. La Société a établi qu'il n'y a pas d'effet suite à l'adoption de cette norme sur ses comptes.

IFRS 12 – Information à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités

En mai 2011, l'IASB a publié l'IFRS 12. L'IFRS 12 est une nouvelle norme complète sur les exigences en matière d'informations à fournir sur toutes les formes d'intérêts détenus dans les autres entités, y compris les coentreprises, les entreprises associées, les entités ad hoc et les autres entités non consolidées. L'expression « intérêts dans une autre entité » s'entend d'un lien contractuel ou non contractuel qui expose l'entité à un risque de variation des rendements associés à la performance de l'autre entité. Les informations exigées visent à permettre aux utilisateurs des états financiers d'évaluer la nature des intérêts détenus dans d'autres entités et les risques qui leur sont associés, de même que les incidences de ces intérêts sur la situation financière, la performance financière et les flux de trésorerie de l'entité. La norme est entrée en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013. La Société a adopté cette nouvelle norme au cours de l'exercice. La Société a établi qu'il n'y a pas d'effet suite à l'adoption de cette norme sur ses comptes.

RESSOURCES MINIÈRES VANSTAR INC.

Notes aux états financiers
Pour les périodes terminées les 30 septembre 2014 et 2013
(en dollars canadiens)

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

4.2 Adoption de normes et d'interprétations nouvelles et révisées (suite)

4.2.1 Modifications de méthodes comptables (suite)

IFRS 13 – Évaluation de la juste valeur

En mai 2011, l'IASB a publié l'IFRS 13. Cette norme ne modifie pas les exigences des autres normes qui précisent dans quelles circonstances un élément est évalué à la juste valeur et n'élimine pas non plus les exceptions prévues actuellement dans d'autres normes. Cette norme apporte des précisions quant à l'application de ce concept lorsqu'une évaluation à la juste valeur est imposée ou autorisée par les IFRS. La juste valeur est définie comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation, c'est-à-dire la valeur de sortie. L'IFRS 13 établit aussi un cadre servant à l'évaluation de la juste valeur de même que des exigences en matière d'information à fournir permettant aux utilisateurs des états financiers d'apprécier les méthodes et les données utilisées et, dans le cas des évaluations de la juste valeur récurrentes faites à l'aide de données non observables (niveau 3) importantes, l'effet de ces évaluations sur le bénéfice (la perte) ou sur tout autre élément du résultat global. L'IFRS 13 fournit une source unique de commentaire pour toutes les évaluations de juste valeur afin d'en réduire la complexité et de rendre son application plus uniforme. La norme améliore aussi les exigences en matière d'informations à fournir qui s'applique à l'ensemble des IFRS. La norme est entrée en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013. La Société a adopté cette nouvelle norme à compter de sa date d'entrée en vigueur. La Société a établi qu'il n'y a eu aucun effet suite à l'adoption de cette norme sur ses comptes.

IAS 27 – États financiers individuels

La révision de la norme IAS 27 retire les concepts maintenant contenus dans IFRS 10, pour ne retenir dans la norme IAS 27 que les concepts relatifs aux états financiers individuels. La norme est entrée en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013. La Société a adopté cette nouvelle norme à compter de sa date d'entrée en vigueur. La Société a établi qu'il n'y a eu aucun effet suite à l'adoption de cette norme sur ses comptes.

IAS 28 – Participations dans des entreprises associées et des coentreprises

Des modifications ont été apportées à la norme IAS 28 pour incorporer les changements provenant de la publication d'IFRS 10 et IFRS 11, incluant le fait que les coentreprises doivent maintenant toujours être comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. La norme est entrée en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013. La Société a adopté cette nouvelle norme. La Société a établi qu'il n'y a pas eu d'effets suite à l'adoption de cette norme sur ses comptes.

4.2.2 Modifications futures de méthodes comptables

IFRS 9 – Instruments financiers

En octobre 2010, l'IASB a publié l'IFRS 9, qui est la première partie d'un projet en trois parties visant à remplacer l'IAS 39, *Instruments financiers; comptabilisation et évaluation*. La première partie couvre le classement et l'évaluation des actifs financiers et des passifs financiers, et les deux autres parties couvrent la dépréciation des actifs financiers et la comptabilité de couverture. La Société devra classer les actifs financiers comme étant évalués ultérieurement soit au coût amorti soit à la juste valeur, en fonction du modèle économique que suit la Société pour la gestion des actifs financiers et des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier. L'évaluation de la plupart des passifs financiers au coût amorti est maintenue, mais lorsqu'une entité évalue un passif financier à la juste valeur, la partie des variations de la juste valeur liées au risque de crédit propre à l'entité doit être présentée dans les autres éléments du résultat global plutôt qu'au résultat net. La norme entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2015. Une application anticipée est autorisée. La Société entend adopter cette nouvelle norme à compter de sa date d'entrée en vigueur. La Société étudie actuellement les effets éventuels de l'adoption de cette norme sur les comptes.

IAS 32 – Instruments financiers : présentation

En décembre 2011, l'IASB a modifié l'IAS 32 visant à remédier au manque d'uniformité dans l'application de certains critères de compensation. Les modifications ont précisé le sens du critère de compensation qui consiste à avoir « actuellement un droit juridiquement exécutoire de compenser » et le principe sous-tendant la notion de règlement net, y compris le fait que certains mécanismes de règlement brut aboutissent à un résultat qui peut être considéré comme équivalant à un règlement net. Ces modifications s'appliquent pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014. Une application anticipée est permise, pourvu

RESSOURCES MINIÈRES VANSTAR INC.

Notes aux états financiers
Pour les périodes terminées les 30 septembre 2014 et 2013
(en dollars canadiens)

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

4.2 Adoption de normes et d'interprétations nouvelles et révisées (suite)

4.2.2 Modifications futures de méthodes comptables (suite)

IAS 32 – Instruments financiers : présentation (suite)

que les modifications correspondantes d'IFRS 7 soient appliquées en même temps. La Société entend adopter cette nouvelle norme à compter de sa date d'entrée en vigueur. La Société étudie actuellement les effets éventuels de l'adoption de cette norme sur ses comptes.

4.3 Présentation des états financiers conformément à l'IAS 1

Les états financiers sont présentés conformément à l'IAS 1 « Présentation des états financiers ». La Société a décidé de présenter les états du résultat et du résultat global en un seul état.

4.4 Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque la Société devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration ou lorsque l'actif financier et tous les risques et avantages importants sont transférés.

Un passif financier est décomptabilisé en cas d'extinction, de résiliation, d'annulation ou d'expiration.

Tous les produits et charges se rapportant aux instruments financiers comptabilisés en résultat sont présentés dans les charges financières ou les produits financiers.

Les actifs et les passifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur majorée des coûts de transaction et sont évalués ultérieurement comme il est indiqué ci-après :

Actifs financiers

Aux fins de l'évaluation ultérieure, les actifs financiers sont classés dans les catégories suivantes au moment de la comptabilisation initiale:

- Prêts et créances
- Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net
- Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie détermine la méthode d'évaluation ultérieure et la comptabilisation soit en résultat, soit en autres éléments du résultat global des produits et des charges qui en résulteront.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements fixes ou déterminables, qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Après leur comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, moins une provision pour perte de valeur. L'actualisation est omise si son effet est non significatif. Ils sont présentés dans les actifs courants lorsqu'ils sont recouvrables dans les 12 mois suivant la fin de l'exercice. Les autres débiteurs font partie de cette catégorie d'instruments financiers. Les taxes sur les produits et services à recevoir ne sont pas considérés à titre d'actifs financiers.

RESSOURCES MINIÈRES VANSTAR INC.

Notes aux états financiers
Pour les périodes terminées les 30 septembre 2014 et 2013
(en dollars canadiens)

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

4.4 Instruments financiers (suite)

Actifs financiers (suite)

Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net comprennent les actifs financiers qui sont classés comme étant détenus à des fins de transaction ou qui respectent certaines conditions et sont désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net au moment de la comptabilisation initiale. Les instruments financiers détenus à des fins de transactions sont des instruments qui sont détenus dans le but de les revendre à court terme. La trésorerie et équivalents de trésorerie, la trésorerie affectée à l'exploration ainsi que les placements en actions de sociétés publiques sont classés dans cette catégorie d'instruments financiers.

Les actifs de cette catégorie sont évalués subséquemment à la juste valeur et les profits ou les pertes sont comptabilisés au résultat net.

Les instruments présentés dans cette catégorie sont présentés dans l'actif courant.

Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont des actifs financiers non dérivés qui sont désignés dans cette catégorie ou qui ne se qualifient pas pour la classification dans aucune autre catégorie d'actifs financiers.

Tous les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués subséquemment à la juste valeur et les variations de la juste valeur sont comptabilisées en autres éléments du résultat global. Lorsque l'actif est sorti ou que l'on détermine qu'il a subi une dépréciation, le profit ou la perte cumulée comptabilisé dans les autres éléments du résultat global est reclassé en résultat net dans les produits financiers ou charges financières et est présenté comme un ajustement de reclassement dans les autres éléments du résultat global.

Les produits d'intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif et de dividendes sont comptabilisés en résultat net dans les produits financiers. Les actifs financiers disponibles à la vente sont classés comme étant non courants, sauf si le placement vient à échéance dans les douze mois ou si la direction prévoit s'en départir dans les douze mois. La Société ne détient aucun actif financier disponible à la vente.

Dépréciation d'actifs financiers

Tous les actifs financiers sauf ceux à la juste valeur par le biais du résultat net font l'objet d'un test de dépréciation au moins à chaque date de clôture. Les actifs financiers sont dépréciés lorsqu'il existe des indications objectives qu'un actif financier ou un groupe d'actifs financiers a subi une perte de valeur.

Une indication objective de dépréciation pourrait inclure :

- des difficultés financières importantes de la part de l'émetteur ou du débiteur;
- une rupture de contrat telle qu'un défaut de paiement des intérêts ou du principal;
- la probabilité croissante de faillite ou autre restructuration financière de l'emprunteur.

Les débiteurs individuellement significatifs sont soumis à un test de dépréciation lorsqu'ils sont en souffrance ou qu'il existe des indications objectives qu'une contrepartie en particulier ne respectera pas ses obligations. La perte de valeur des débiteurs est présentée en résultat dans les autres charges opérationnelles.

Passifs financiers

Les instruments financiers inclus dans cette catégorie sont comptabilisés initialement à la juste valeur et les coûts liés à la transaction sont déduits de cette juste valeur. Par la suite, les autres passifs sont évalués au coût amorti. La différence entre la

RESSOURCES MINIÈRES VANSTAR INC.

Notes aux états financiers

Pour les périodes terminées les 30 septembre 2014 et 2013

(en dollars canadiens)

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

4.4 Instruments financiers (suite)

Passifs financiers (suite)

valeur comptable initiale des autres passifs et leur valeur de remboursement est comptabilisée au résultat net sur la durée du contrat selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les passifs financiers sont présentés dans les passifs courant lorsqu'ils sont remboursables dans les 12 mois suivants la fin de la période, sinon ils sont classés dans les passifs non-courants. Ce poste comprend les fournisseurs et autres créditeurs

4.5 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse, les soldes bancaires et les dépôts à court terme ayant une échéance initiale d'au plus trois mois, qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont exposés à un risque négligeable de changement de valeur. Les fonds devant être consacrés à l'exploration en vertu des restrictions fiscales imposées dans le cadre de placements accréditifs sont exclus de la trésorerie et équivalents de trésorerie et sont présentés distinctement dans les actifs courants. La trésorerie affectée à l'exploration représente le produit de financements accréditifs non dépensés.

4.6 Crédits d'impôt et de droits remboursables

La Société a droit à des crédits de droits remboursables selon la Loi concernant les droits sur les mines. Ces crédits de droits remboursables s'appliquent aux frais d'exploration admissibles engagés dans la province de Québec.

De plus, la Société a droit à des crédits d'impôt remboursables sur les frais d'exploration admissibles engagés par les sociétés minières.

Les crédits d'impôt liés à l'exploration sont imputés en réduction des frais d'exploration engagés en vertu de l'IAS 20 lorsque la Société est raisonnablement certaine qu'ils seront encaissés.

4.7 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Elles sont amorties sur leur durée de vie utile estimée selon la méthode linéaire sur trois ans pour l'équipement informatique et sur la durée résiduelle du bail pour les améliorations locatives. Les gains ou les pertes sur cessions correspondent à la différence entre le produit de cession et la valeur comptable et sont présentés dans les « Autres produits et charges opérationnelles » dans le résultat net.

4.8 Actifs d'exploration et d'évaluation

Les actifs d'exploration et d'évaluation incluent les coûts d'acquisition des droits miniers et les dépenses liées à l'exploration et à l'évaluation des propriétés minières. Ces actifs sont présentés au coût moins les pertes de valeur et les crédits d'impôt et de droits remboursables.

Les coûts engagés avant l'acquisition des servitudes légales d'exploration et d'évaluation sont comptabilisés au résultat net au moment où ils sont engagés.

Les droits miniers et les dépenses relatives aux activités d'exploration et d'évaluation sont incorporés au coût de l'actif par propriété jusqu'à ce que la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale soient démontrées. Les produits accessoires gagnés au cours de la période d'exploration et d'évaluation sont comptabilisés en résultat net. Aucun amortissement n'est imputé au cours de la phase d'exploration et d'évaluation. Les coûts capitalisés incluent notamment les études topographiques, géologiques, géochimiques et géophysiques, les forages d'exploration, le creusement de

RESSOURCES MINIÈRES VANSTAR INC.

Notes aux états financiers

Pour les périodes terminées les 30 septembre 2014 et 2013

(en dollars canadiens)

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

4.8 Actifs d'exploration et d'évaluation (suite)

tranchées, l'échantillonnage et les activités en liaison avec l'évaluation de la faisabilité technique et de la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale. Les dépenses sont capitalisées lorsqu'il est plus probable qu'improbable que des avantages économiques seront réalisés et qu'elles satisfont à tous les critères suivants :

- elles sont destinées à être utilisées pour la production de minerais;
- les propriétés ont été acquises et les dépenses ont été engagées en vue d'une utilisation durable; et
- elles ne sont pas destinées à être vendues dans le cours normal des affaires.

La Société revoit périodiquement les faits et circonstances indiqués à la norme IFRS 6 précisant la nécessité de soumettre les actifs d'exploration et d'évaluation à des tests de dépréciation. Lorsque les faits et circonstances suggèrent que la valeur comptable d'un actif d'exploration et d'évaluation peut excéder sa valeur recouvrable, l'actif est soumis à un test de dépréciation. La valeur recouvrable correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité de l'actif (valeur actuelle des flux de trésorerie attendus). Lorsque la valeur recouvrable d'un actif d'exploration et d'évaluation est inférieure à sa valeur comptable, la valeur comptable de l'actif est ramenée à sa valeur recouvrable par la comptabilisation d'une perte de valeur en résultat net. La valeur comptable des actifs d'exploration et d'évaluation ne représentent pas nécessairement la valeur présente ou future.

Lors de la disposition d'une propriété minière, le produit de la vente est comptabilisé en réduction de la valeur comptable et tout excédent ou déficit est comptabilisé comme un gain ou une perte au résultat net.

Si la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale peuvent être démontrées, les droits miniers et les frais d'exploration et d'évaluation relatifs à la propriété minière sont alors transférés dans la catégorie Actifs miniers en construction.

À la suite du transfert des actifs d'exploration et d'évaluation dans la catégorie Actifs miniers en construction, tous les coûts subséquents de construction, d'installation et d'achèvement de l'équipement et des infrastructures sont capitalisés dans la catégorie Actifs miniers en construction. Une fois l'étape de développement complétée, tous les actifs inclus sous Actifs miniers en construction sont alors transférés dans la catégorie Actifs miniers et sont amortis sur les durées d'utilité de ces actifs.

Bien que la Société ait pris des mesures conformes aux pratiques de l'industrie pour le stade d'exploration actuel de telles propriétés afin d'obtenir les titres de propriété des propriétés minières dans lesquelles elle détient un intérêt financier, ces procédures ne garantissent toutefois pas la validité du titre de propriété. Les titres de propriété des propriétés minières peuvent être assujettis à des ententes préalables non enregistrées et au non-respect de dispositions réglementaires.

4.9 Dépréciation des actifs

Aux fins d'évaluation de la dépréciation, les actifs sont regroupés aux niveaux les plus bas générant des entrées de trésorerie largement indépendantes (unités génératrices de trésorerie). Par conséquent, certains actifs sont soumis individuellement à un test de dépréciation tandis que d'autres sont testés au niveau de l'unité génératrice de trésorerie. L'évaluation de la dépréciation des actifs d'exploration et d'évaluation est effectuée individuellement, chaque propriété représentant une unité génératrice de trésorerie potentielle.

Tous les actifs individuels ou unités génératrices de trésorerie sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable.

Une perte de valeur égale à l'excédent de la valeur comptable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie sur sa valeur recouvrable est comptabilisée. La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie est la plus élevée de sa juste valeur moins les coûts de sa vente et de sa valeur d'utilité. Pour déterminer la valeur d'utilité, la direction procède à une estimation des flux de trésorerie futurs provenant de chaque actif ou de chaque unité génératrice de trésorerie, puis elle détermine un taux d'intérêt approprié aux fins du calcul de la valeur actualisée de ces flux de trésorerie.

RESSOURCES MINIÈRES VANSTAR INC.

Notes aux états financiers
Pour les périodes terminées les 30 septembre 2014 et 2013
(en dollars canadiens)

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

4.9 Dépréciation des actifs

Une perte de valeur est comptabilisée immédiatement dans l'état du résultat global et est portée en réduction de l'actif individuel ou répartie au prorata des actifs de l'unité génératrice de trésorerie. Tous les actifs sont subséquemment réévalués afin de relever tout indice indiquant qu'une perte de valeur comptabilisée antérieurement puisse ne plus exister. Une perte de valeur peut être reprise si la valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie excède sa valeur comptable.

4.10 Provisions, passifs et actifs éventuels

Les provisions sont comptabilisées lorsque les obligations actuelles, résultant d'un événement passé, se traduiront probablement par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques de la Société et que les montants peuvent être estimés de manière fiable. L'échéance ou le montant de la sortie peuvent être incertains. Une obligation actuelle découle de la présence d'obligations juridiques ou implicites résultant d'événements passés, comme des litiges, des passifs relatifs au démantèlement, à la remise en état et autres passifs similaires, ou des contrats onéreux.

L'évaluation des provisions correspond aux dépenses estimées nécessaires à l'extinction de l'obligation actuelle, en fonction des éléments probants les plus fiables disponibles à la date de présentation de l'information financière, incluant les risques et les incertitudes liés à l'obligation actuelle. Lorsqu'il existe un grand nombre d'obligations similaires, la probabilité qu'une sortie de ressources sera nécessaire à l'extinction de ces obligations est déterminée en considérant la catégorie d'obligations comme un tout. Les provisions sont actualisées lorsque la valeur temps de l'argent est significative.

Un remboursement que la Société a la quasi-certitude de recevoir d'un tiers relativement à l'obligation est comptabilisé comme un actif distinct. Toutefois, cet actif ne doit pas être supérieur au montant de la provision y afférente.

Les provisions sont revues à chaque date de présentation de l'information financière et ajustées pour refléter les meilleures estimations actuelles à cette date.

Lorsqu'une sortie possible de ressources représentatives d'avantages économiques résultant d'une obligation actuelle est considérée comme étant improbable ou de probabilité faible, aucun passif n'est comptabilisé à moins qu'il n'ait été repris à l'occasion d'un regroupement d'entreprises.

Les entrées probables d'avantages économiques futurs pour la Société qui ne remplissent pas encore les critères de comptabilisation d'un actif sont traités comme des actifs éventuels.

Les activités de la Société sont régies par des lois et règlements gouvernementaux concernant la protection de l'environnement. Les conséquences environnementales sont difficilement identifiables, qu'il s'agisse des montants, de l'échéance ou de l'impact. La Société exerce actuellement ses activités en conformité avec les lois et règlements présentement en vigueur. Tout paiement pouvant résulter de la restauration des propriétés minières, s'il y a lieu, sera comptabilisé au coût des propriétés minières au moment où il sera possible d'en faire une estimation raisonnable. Au 30 septembre 2014 et 2013, aucune provision n'est comptabilisée à l'état de la situation financière.

4.11 Impôts sur le résultat et impôts miniers différés

La charge d'impôts comptabilisée au résultat net est composée de l'impôt exigible et de l'impôt différé.

L'impôt différé est calculé selon la méthode du passif fiscal, sur les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et des passifs et leur base fiscale. Les actifs ou les passifs d'impôt différé sont calculés sans actualisation, selon les taux d'imposition dont l'application est attendue au cours de leur période de réalisation respective lorsque ces taux sont adoptés ou quasi adoptés avant la fin de la période de présentation de l'information financière.

RESSOURCES MINIÈRES VANSTAR INC.

Notes aux états financiers
Pour les périodes terminées les 30 septembre 2014 et 2013
(en dollars canadiens)

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

4.11 Impôts sur le résultat et impôts miniers différés

Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés dans la mesure où il est probable qu'ils permettront de compenser un bénéfice imposable futur. Les actifs ou les passifs d'impôt différé sont compensés uniquement lorsque la Société a le droit et l'intention de compenser les actifs ou les passifs d'impôt exigible découlant des mêmes administrations fiscales. Les actifs ou les passifs d'impôt différé sont présentés comme non courants.

Les variations des actifs ou des passifs d'impôt différé sont comptabilisées en résultat à titre d'impôt différé, sauf si elles concernent des éléments qui ont été comptabilisés en autres éléments du résultat global ou directement en capitaux propres, auquel cas l'impôt différé correspondant est également comptabilisé en autres éléments du résultat global ou en capitaux propres, respectivement.

En vertu de la législation fiscale relative aux dispositions de placements accreditifs, la Société est tenue de renoncer à des déductions pour des dépenses liées aux activités d'exploration, au profit des investisseurs. Lorsque la Société a renoncé aux déductions fiscales et a engagé les dépenses d'exploration admissibles, la vente de déductions fiscales est enregistrée en résultat et un passif d'impôt différé est alors comptabilisé.

4.12 Capitaux propres

Capital-actions et bons de souscription

Les actions ordinaires et les bons de souscription sont classés aux capitaux propres. Les frais d'émission directement attribuables aux actions et aux bons de souscription sont comptabilisés dans les capitaux propres en réduction du produit d'émission au cours de la période où ces transactions ont eu lieu.

Émission d'unités

Les produits des émissions d'unités sont répartis entre les actions et les bons de souscription émis au moyen de la méthode des justes valeurs relatives en utilisant la méthode Black & Sholes pour calculer la juste valeur des bons de souscriptions. Les produits sont d'abord imputés aux actions en fonction du cours de la Bourse au moment de l'émission ou à la date de transaction et le montant résiduel est attribué aux bons de souscription.

Financement accreditif

La Société finance certaines de ses dépenses d'exploration par le biais d'émissions d'actions accreditives. La déduction des dépenses d'exploration fait l'objet d'une renonciation au bénéfice des investisseurs conformément aux lois fiscales en vigueur. La différence (la « prime ») entre le montant comptabilisé en actions ordinaires et le montant que les investisseurs paient pour les actions est comptabilisée en tant que gain reporté, lequel est renversé aux résultats lorsque les dépenses admissibles sont effectuées. La Société constate un passif d'impôt différé pour les actions accreditives et une charge d'impôt différé au moment où les dépenses admissibles sont engagées.

Surplus d'apport

Le surplus d'apport inclut, entre autres, les charges de rémunération liées aux options sur actions jusqu'à l'exercice de ces options et les montants liés aux annulations des bons de souscription et des options d'achat comptabilisés en diminution du surplus d'apport au cours de la période d'expiration.

4.13 Constations des revenus

Les revenus d'intérêts sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Ils sont comptabilisés en fonction du nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice.

RESSOURCES MINIÈRES VANSTAR INC.

Notes aux états financiers
Pour les périodes terminées les 30 septembre 2014 et 2013
(en dollars canadiens)

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

4.14 Rémunération et paiements fondés sur des actions

La Société applique la norme IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions » aux transactions dont le paiement et le règlement sont fondés sur des actions. La Société offre un régime d'options d'achat d'actions en vertu duquel elle peut octroyer à des administrateurs, dirigeants, membres du personnel et conseillers des options d'achat visant l'acquisition d'actions ordinaires de la Société. Ce plan ne comporte pas d'option de règlement en espèces.

Lorsqu'un administrateur, dirigeant, membre du personnel et conseiller est rémunéré au moyen de paiements fondés sur des actions, la juste valeur des services rendus par celui-ci est déterminée indirectement par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués. Cette juste valeur est évaluée à la date d'attribution selon le modèle d'évaluation de Black & Scholes.

Les paiements fondés sur des actions sont ultimement comptabilisés en résultat ou capitalisés comme actifs d'exploration et d'évaluation selon la nature du paiement et la contrepartie est portée au crédit du surplus d'apport dans les capitaux propres. Chaque tranche d'une attribution dont l'acquisition est échelonnée dans le temps est traitée comme une attribution distincte ayant sa propre date d'acquisition des droits et sa propre juste valeur.

Dans les cas où des périodes ou des conditions d'acquisition de droits s'appliquent, la charge est répartie sur la période d'acquisition en fonction de la meilleure estimation disponible du nombre d'options sur actions dont l'acquisition est attendue. Les conditions d'acquisition non liées au marché font partie des hypothèses portant sur le nombre d'options qui, selon les attentes, deviendront exerçables. Les estimations sont ensuite révisées lorsqu'il y a des indications à l'effet que le nombre d'options sur actions dont l'acquisition est attendue diffère des estimations précédentes. Tout rajustement cumulatif avant l'acquisition des droits est comptabilisé dans l'exercice en cours. Aucun rajustement n'est apporté aux charges comptabilisées dans des exercices antérieurs si le nombre d'options sur actions qui ont finalement été acquises diffère de celui qui avait été prévu au moment de l'acquisition.

Au moment de l'exercice d'une option sur actions, les produits reçus moins les coûts de transaction directement attribuables sont portés au capital-actions. Les charges accumulées liées aux options sur actions comptabilisées au surplus d'apport sont transférées au capital-actions. Lorsque les options d'achat d'actions expirent, le montant afférent est conservé en instruments de surplus d'apport aux capitaux propres.

4.15 Résultats net par action de base et dilué

Le résultat par action de base est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice. Le résultat dilué par action est calculé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la Société ainsi que le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives. Il faut considérer que les actions ordinaires potentielles dilutives ont été converties en actions ordinaires au début de l'exercice ou à la date d'émission des actions ordinaires potentielles si elle est ultérieure.

Pour calculer le résultat dilué par action, une entité doit supposer que les options dilutives ont été exercées. Le produit supposé de ces instruments doit être considéré comme ayant été perçu lors de l'émission d'actions ordinaires au cours moyen de marché des actions ordinaires pendant l'exercice. Le résultat dilué par action est équivalent au résultat de base par action compte tenu de l'effet anti-dilutif des options et des bons de souscription tel qu'il est expliqué à la note 15.

4.16 Information sectorielle

En conformité avec l'IFRS 8, *Secteurs opérationnels*, la Société doit présenter et divulguer l'information sectorielle selon les informations examinées régulièrement par le président et le conseil d'administration dans le but de déterminer la performance de la Société.

La Société a déterminé qu'il n'y avait qu'un seul secteur opérationnel soit le secteur d'exploration et d'évaluation. Toutes les activités de la Société sont exercées au Canada.

RESSOURCES MINIÈRES VANSTAR INC.

Notes aux états financiers
Pour les périodes terminées les 30 septembre 2014 et 2013
(en dollars canadiens)

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

4.17 Contrat de location simple

Les contrats de location pour lesquels une portion importante des risques et des avantages est conservée par le bailleur sont traités comme des contrats de location simple. Les paiements au titre des contrats de location simple sont comptabilisés en charges sur une base linéaire pendant toute la durée du contrat de location. Les frais connexes, comme ceux se rapportant à la maintenance et à l'assurance, sont comptabilisés en charges au fur et à mesure qu'ils sont engagés.

4.18 Convention d'options sur propriétés minières

Les options sur des intérêts dans des propriétés minières acquises par la Société sont comptabilisées à la valeur de la considération monétaire déboursée, y compris tout autre avantage économique cédé, mais excluant l'engagement de dépenses futures. Puisque l'engagement des dépenses futures ne répond pas à la définition d'un passif, il n'est pas comptabilisé. Les dépenses sont comptabilisées uniquement lorsqu'elles sont engagées par la Société.

Lorsque la Société cède des intérêts dans ses propriétés minières, elle utilise la valeur comptable de la propriété précédant la vente de l'option comme valeur comptable de la portion de la propriété, et crédite toute considération monétaire reçue ainsi que la juste valeur d'autres actifs financiers à l'encontre de la valeur comptable de cette propriété. Tout excédent est comptabilisé comme un gain au résultat net.

5. JUGEMENTS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES

Lorsqu'elle prépare les états financiers conformément aux IFRS, la direction pose un certain nombre de jugements, d'estimations et d'hypothèses quant à la comptabilisation et à l'évaluation des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels peuvent différer des jugements, des estimations et des hypothèses posés par la direction et ils seront rarement identiques aux résultats estimés. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de la période au cours de laquelle ils deviennent connus. Les éléments dont les résultats réels pourraient différer de ces estimations de manière importante sont décrits ci-après.

Actifs d'exploration et d'évaluation

Indication de perte de valeur et de reprise d'une perte de valeur et valeur recouvrable

La détermination des indicateurs de perte de valeur et de reprise d'une perte de valeur ainsi que l'établissement de la valeur recouvrable dans le cas où un test de dépréciation doit être effectué impliquent le jugement. S'il y a une indication de perte de valeur ou de reprise d'une perte de valeur d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie, une estimation de la valeur recouvrable est effectuée et la perte de valeur ou la reprise de perte de valeur est comptabilisée dans la mesure où la valeur comptable de l'actif excède sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'un actif est déterminée comme étant la plus élevée de la juste valeur diminuée des coûts de vente et de la valeur d'utilité.

La direction détermine pour chaque propriété si des faits et circonstances pourraient être indicateurs de perte de valeur ou de reprise de perte de valeur. Ces faits et circonstances qu'elle considère incluent mais ne se limitent pas à ce qui suit :

- (a) La période pendant laquelle l'entité a le droit d'explorer dans une zone spécifique a expiré ou expirera dans un proche avenir, et il n'est pas prévu qu'il soit renouvelé;
- (b) D'importantes dépenses d'exploration et d'évaluation ultérieures de ressources minérales dans la zone spécifique ne sont ni prévues au budget, ni planifiées;
- (c) L'exploration et l'évaluation de ressources minérales dans la zone spécifique n'ont pas mené à la découverte de quantités de ressources minérales commercialement viables et l'entité a décidé de cesser de telles activités dans la zone spécifique;
- (d) Des données suffisantes existent à l'effet que, bien qu'il soit probable qu'un développement dans une zone spécifique se poursuive, la valeur comptable de l'actif d'exploration et d'évaluation ne sera probablement pas récupérée dans sa totalité suite au développement réussi ou à la vente.

RESSOURCES MINIÈRES VANSTAR INC.

Notes aux états financiers
Pour les périodes terminées les 30 septembre 2014 et 2013
(en dollars canadiens)

5. JUGEMENTS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES (suite)

Actifs d'exploration et d'évaluation (suite)

Lorsqu'il est déterminé qu'un indicateur de perte de valeur ou de reprise de perte de valeur existe, la direction doit évaluer la valeur recouvrable de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie et pour se faire, la direction pose des hypothèses qui se rapportent à des événements et des circonstances futurs. Les hypothèses sont basées sur le programme d'exploration et d'évaluation de la Société qui considère notamment si les résultats des travaux d'exploration justifient des investissements additionnels, si les intérêts de la Société dans les droits miniers ont été confirmés, si la Société a la capacité d'obtenir le financement nécessaire pour mener à terme la mise en valeur et la production rentable future et si la cession des propriétés s'effectuera à un montant supérieur à la valeur comptable.

Les résultats réels peuvent différer et donner lieu à des ajustements significatifs aux actifs de la Société au cours du prochain exercice.

Juste valeur

Tous les instruments financiers doivent être comptabilisés à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale. Ces instruments sont ensuite évalués au coût après amortissement ou à la juste valeur selon leur classement.

La mesure de la juste valeur correspond au montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. Cette mesure est effectuée à un moment précis et peut être modifiée au cours d'exercices futurs en raison des conditions du marché ou d'autres facteurs.

La juste valeur est établie au moyen des cours sur le marché actif le plus avantageux pour cet instrument auquel la Société a immédiatement accès. S'il n'existe pas de marché actif, la juste valeur est établie selon des modèles d'évaluation internes ou externes, notamment des modèles de flux de trésorerie actualisés. La juste valeur établie selon ces modèles d'évaluation nécessite l'utilisation d'hypothèses à l'égard du montant et du calendrier des flux de trésorerie futurs estimatifs, ainsi que pour de nombreuses autres variables. Pour déterminer ces hypothèses, des données externes du marché facilement observables sont utilisées si disponibles. Sinon, la Société utilise la meilleure estimation possible. Puisqu'elles sont fondées sur des estimations, les justes valeurs peuvent ne pas être réalisées dans le cadre d'une vente réelle ou d'un règlement immédiat de ces instruments.

La note 19 explique plus en détail ces bases de calcul et les estimations utilisées. La majorité de nos instruments financiers dérivés sont désignés dans une relation de couverture, et l'incidence sur les résultats nets d'une variation de la juste valeur de ces instruments est donc négligeable.

Durée de vie des immobilisations corporelles

Les durées d'utilité, les valeurs résiduelles et le mode d'amortissement sont revus chaque année en tenant compte de la nature des actifs, de l'usage prévu et de l'évolution technologique.

Contrat de location

Dans certains cas, la direction doit utiliser son jugement afin de déterminer si les contrats de location sont des contrats de location simple ou de location-financement dans les cas où il y a un transfert des risques et avantages liés à la propriété du bien. À la lumière de ces jugements, la direction classe le contrat de location comme un contrat de location-financement ou de location simple.

Charge d'impôt

Les impôts et risques fiscaux reconnus dans les états financiers reflètent la meilleure estimation de la situation par la direction de la Société sur la base des faits connus à la date de l'état de la situation financière. Lorsque la Société anticipe un montant d'impôt à déboursier dans le futur en fonction de ses estimations, un passif est comptabilisé. La différence entre le montant anticipé et la taxation finale a alors un impact sur les impôts courants et différés au moment où la Société prend connaissance de cet écart.

RESSOURCES MINIÈRES VANSTAR INC.

Note aux états financiers
Pour les périodes terminées les 30 septembre 2014 et 2013
(en dollars canadiens)

5. JUGEMENTS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES (suite)

Charge d'impôts (suite)

De même, lorsque la Société encourt des pertes qui ne peuvent être associées à des profits courants ou passés, elle évalue la probabilité de dégager des revenus imposables dans le futur en fonction de ses prévisions budgétaires. Ces prévisions sont ajustées pour tenir compte de certains revenus et dépenses non imposables et de la réglementation spécifique à l'utilisation de crédit ou de pertes d'impôt non utilisés. Lorsque les prévisions démontrent que les bénéfices imposables futurs seront suffisants pour que les différences temporelles puissent être déductibles, un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles.

Rémunération et paiements fondés sur des actions

Pour estimer les charges liées à la rémunération et paiements fondés sur des actions, il faut sélectionner un modèle d'évaluation approprié et obtenir les données qui sont nécessaires pour le modèle d'évaluation choisi. La Société a estimé la volatilité de ses propres actions, la durée de vie probable et la période d'exercice des options octroyées. Le modèle utilisé par la Société est le modèle de Black & Scholes. Toutefois, la volatilité future est incertaine et le modèle comporte des limites.

Continuité de l'exploitation

L'évaluation de la capacité de la Société de réaliser sa stratégie par le financement de ses besoins futurs en fonds de roulement implique de porter des jugements. De plus amples informations au sujet de la continuité de l'exploitation sont présentées à la note 2.

Provisions et passifs éventuels

Le jugement est utilisé afin de déterminer si un événement passé a engendré un passif qui devrait être comptabilisé aux états financiers ou s'il devrait être présenté comme un passif éventuel. Quantifier ces passifs implique jugements et estimations. Ces jugements sont basés sur plusieurs facteurs, tels que la nature de la réclamation ou du conflit, les procédures juridiques et le montant potentiel à payer, les conseils juridiques obtenus, l'expérience antérieure et la probabilité de la réalisation d'une perte. Plusieurs de ces facteurs sont sources d'incertitude quant aux estimations.

6. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	30 septembre 2014	31 décembre 2013
	\$	\$
Fonds en banque	<u>161 160</u>	<u>157 659</u>

Une partie des fonds en banque est maintenue dans un compte d'épargne portant intérêts à des taux variables en fonction du taux de base.

RESSOURCES MINIÈRES VANSTAR INC.

Note aux états financiers
Pour les périodes terminées les 30 septembre 2014 et 2013
(en dollars canadiens)

7. PLACEMENTS

	30 septembre 2014		31 décembre 2013	
	Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur
	\$	\$	\$	\$
aucune action ordinaire (454 000 en 2013) de la société publique Ressources Affinor Inc. reçues en contrepartie de la cession d'une propriété minière.	-	-	22 700	4 540
205 000 actions ordinaires (250 000 en 2013) de la société publique Corporation Tomagold reçues en contrepartie de la cession de propriétés minières.	19 475	16 400	23 750	27 500
160 000 actions ordinaires (aucune en 2013) de la société Stellar Africa Gold reçues en contrepartie de la cession de propriétés minières.	16 000	7 200	-	-
100 000 actions ordinaires (aucune en 2013) de la société Golden Share Mining Corp reçues en contrepartie de la cession de propriétés minières.	6 000	2 500	-	-
	<u>41 475</u>	<u>26 100</u>	<u>46 450</u>	<u>32 040</u>

8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Coût	Équipement informatique	Améliorations locatives	Total
	\$	\$	\$
Solde au 1 ^{er} janvier 2014	1 370	-	1 370
Acquisitions	-	-	-
Solde au 30 septembre 2014	<u>1 370</u>	<u>-</u>	<u>1 370</u>
Coût			
Solde au 1 ^{er} janvier 2013	1 370	14 067	15 437
Radiation	-	(14 067)	(14 067)
Solde au 31 décembre 2013	<u>1 370</u>	<u>-</u>	<u>1 370</u>

RESSOURCES MINIÈRES VANSTAR INC.

Notes aux états financiers
Pour les périodes terminées les 30 septembre 2014 et 2013

(en dollars canadiens)

8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (suite)

Cumul des amortissements

Solde au 1 ^{er} janvier 2014	1 027	-	1 027
Radiation	-	-	-
Amortissements de la période	<u>343</u>	<u>-</u>	<u>343</u>
Solde au 30 septembre 2014	<u>1 370</u>	<u>-</u>	<u>1 370</u>

Cumul des amortissements

Solde au 1 ^{er} janvier 2013	570	14 067	14 637
Radiation	-	(14 067)	(14 067)
Amortissements de l'exercice	<u>457</u>	<u>-</u>	<u>457</u>
Solde au 31 décembre 2013	<u>1 027</u>	<u>-</u>	<u>1 027</u>

Valeur comptable

Solde au 30 septembre 2014	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
Solde au 31 décembre 2013	<u>343</u>	<u>-</u>	<u>343</u>

RESSOURCES MINIÈRES VANSTAR INC.

Notes aux états financiers
Pour les périodes terminées les 30 septembre 2014 et 2013
(en dollars canadiens)

9. ACTIFS D'EXPLORATION ET D'ÉVALUATION

Propriétés minières

Les propriétés minières sont toutes situées au Québec.

	Titres miniers	Redevances %	Détenu %	Coût 01 janvier 2014 \$	Acquisition \$	Disposition \$	Radiation/ expiration \$	Coût 30 septembre 2014 \$
Nelligan (1)	106	2	100	76 638	23 574	5 348	-	94 864
Monster Island (4)	-	-	100	-	-	-	-	-
	<u>106</u>			<u>76 638</u>	<u>23 574</u>	<u>5 348</u>	<u>-</u>	<u>94 864</u>

	Titres miniers	Redevances %	Détenu %	Coût 01 janvier 2013 \$	Acquisition \$	Disposition \$	Radiation/ expiration \$	Coût 31 décembre 2013 \$
Nelligan (1)	98	2	100	37 597	39 041	-	-	76 638
Little Monster (2)	-	-	-	530	3 285	3 815	-	-
Cookie Monster (3)	-	-	-	-	10 260	10 260	-	-
Monster Island (4)	-	-	-	-	-	-	-	-
	<u>98</u>			<u>38 127</u>	<u>52 586</u>	<u>14 075</u>	<u>-</u>	<u>76 638</u>

1) Propriété Nelligan

En septembre 2010, la Société a signé une entente visant l'acquisition de la propriété Nelligan, en contrepartie d'un paiement en espèces de 4 160 \$ et de l'émission de 225 000 actions ordinaires, d'une valeur de 42 750 \$. En 2013, 35 titres miniers ont été acquis par désignation au coût de 1 150 \$ et 23 titres miniers ont été acquis en contrepartie de 350 000 actions ordinaires à émettre, d'une valeur de 30 750 \$. En janvier 2014, la société a vendue 4 cellules de sa propriété en contrepartie d'un montant de 5 000\$ et 160 000 actions du trésor de Stellar Africagold. En juin 2014, la société a acquis 8 cellules en contrepartie d'un montant de 4 000\$ et de l'émission de 80 000 actions ordinaires pour une valeur totale de 11 200\$.

2) Propriété Little Monster

La propriété a été vendue en 2013

3) Propriété Cookie Monster

La propriété a été vendue en 2013.

4) Propriété Monster Island

En janvier 2014, la société a acquis par jalonnement 20 cellules de la propriété Monster Island. En avril 2014, la société a vendu ces mêmes 20 cellules à Golden Share Mining Corp en contrepartie de 45 000 \$ en argent, 5 000 \$ à la signature, 20 000 \$ à la date du premier anniversaire et 20 000\$ au deuxième anniversaire de la vente, ainsi que 450 000 actions de Golden Share Mining Corp, soit 100 000 actions à la date de signature, 150 000 actions à la date du premier anniversaire et 200 000 actions au deuxième anniversaire de la vente. De plus Golden Share Mining s'engage à dépenser un montant de 350 000 \$ sur la propriété avant la fin de la troisième année du contrat de vente. La transaction sera complétée lorsque toutes les conditions auront été respectées.

RESSOURCES MINIÈRES VANSTAR INC.

Notes aux états financiers
Pour les périodes terminées les 30 septembre 2014 et 2013
(en dollars canadiens)

9. ACTIFS D'EXPLORATION ET D'ÉVALUATION (suite)

Frais d'exploration

	Coût 2013	Frais d'exploration	Dispositions	Radiation	Crédits d'exploration	Coût 2014
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Nelligan	594 331	341 359	-	-	(16 923)	918 767
Little Monster	-	-	-	-	-	-
Cookie Monster	-	-	-	-	-	-
	<u>594 331</u>	<u>341 359</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>(16 923)</u>	<u>918 767</u>
	Coût 2012	Frais d'exploration	Dispositions	Radiation	Crédits d'exploration	Coût 2013
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Nelligan	496 798	200 935	-	-	103 402	594 331
Little Monster	1 380	6 124	7 504	-	-	-
Cookie Monster	-	6 364	6 364	-	-	-
	<u>498 178</u>	<u>213 423</u>	<u>13 868</u>	<u>-</u>	<u>103 402</u>	<u>594 331</u>

Sommaire

	30 septembre 2014	31 décembre 2013
	\$	\$
Propriétés minières	94 864	76 638
Frais d'exploration	<u>918 767</u>	<u>594 331</u>
Total des actifs d'exploration et d'évaluation	<u>1 013 631</u>	<u>670 969</u>

10. FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS

	30 septembre 2014	31 décembre 2013
	\$	\$
Fournisseurs et frais courus	105 383	112 636
Parties liées (note 18)	<u>3 337</u>	<u>22 378</u>
	<u>108 720</u>	<u>135 014</u>

RESSOURCES MINIÈRES VANSTAR INC.

Notes aux états financiers
Pour les périodes terminées les 30 septembre 2014 et 2013
(en dollars canadiens)

11. CAPITAL-ACTIONS

Autorisé : Nombre illimité d'actions ordinaires votantes et participantes, sans valeur nominale

Émises :	2014		2013	
	Nombre d'actions	Montant \$	Nombre d'actions	Montant \$
Solde au début de l'exercice	25 532 540	2 080 662	18 997 540	1 663 853
Actions émises :				
Acquisition de titres miniers	80 000	7 200	60 000	5 400
Financements privés *	430 000	52 685	4 005 000	121 479
Financement privé accréditif **	1 720 000	210 740	2 020 000	247 880
Exercice de bons de souscription	755 000	137 150	100 000	11 300
Exercice d'options aux courtiers	206 000	21 630	-	-
Acquisition de titres miniers	60 000	5 400	-	-
Sous-total	<u>28 783 540</u>	<u>2 515 467</u>	<u>25 182 540</u>	<u>2 049 912</u>
Actions à être émises :				
Acquisition de titres miniers	-	-	350 000	30 750
Solde à la fin	<u>28 783 540</u>	<u>2 515 467</u>	<u>25 532 540</u>	<u>2 080 662</u>

* Les financements privés sont présentés déduction faite de la juste valeur attribuée aux bons de souscription au montant de 8 815 \$ (45 500 \$ en 2013) et des frais d'émission d'actions totalisant 3 000 \$ (8 021 \$ en 2013).

** Le financement privé accréditif est présenté déduction faite de la juste valeur attribuée aux bons de souscription au montant de 35 260 \$ (18 770 \$ en 2013,) et des frais d'émission d'actions totalisant 12 000 \$ (2 950 \$ en 2013).

En juin 2013, la Société a complété un placement privé au montant de 175 000 \$ au moyen de l'émission de 3 500 000 actions ordinaires à un prix de 0,05 \$ ainsi que l'émission de 3 500 000 bons de souscriptions au prix d'exercice de 0,10 \$, valide pour deux années. Le montant du placement est présenté déduction faite de la juste valeur des bons de souscription au montant de 45 500 \$ et des frais d'émission d'actions totalisant 8 021 \$.

Le 21 juin 2013, la société a fait l'acquisition de 28 titres miniers représentant 50% de la propriété Cookie Monster en contrepartie d'un montant en argent de 2 000 \$ ainsi que l'émission de 60 000 actions du trésor d'une valeur de 5 400 \$.

En octobre 2013, la Société a complété un placement privé accréditif au montant de 167 000 \$ au moyen de l'émission de 334 000 actions ordinaires et 1 336 000 actions accréditives à un prix unitaire de 0,10 \$, ainsi que l'émission de 835 000 bons de souscription au prix d'exercice de 0,15 \$, valides pour une année. Le montant du placement est présenté déduction faite de la juste valeur des bons de souscription au montant de 1 670 \$.

Le 19 novembre 2013, un actionnaire a exercé 100 000 bons de souscription au prix de levé unitaire de 0,10 \$ pour une valeur totale de 11 300 \$ incluant la valeur initiale accordée aux bons de souscription

En décembre 2013, la Société a complété un placement privé accréditif au montant de 102 600 \$ au moyen de l'émission de 171 000 actions ordinaires et 684 000 actions accréditives à un prix unitaire de 0,12 \$, ainsi que l'émission de 427 500 bons de souscription au prix d'exercice de 0,15 \$, valides pour une année. Le montant du placement est présenté déduction faite de la juste valeur des bons de souscription au montant de 17 100 \$ et des frais d'émission d'actions totalisant 2 950 \$.

RESSOURCES MINIÈRES VANSTAR INC.

Notes aux états financiers
Pour les périodes terminées les 30 septembre 2014 et 2013
(en dollars canadiens)

11. CAPITAL-ACTIONS (suite)

Le 10 décembre 2013, la société a fait l'acquisition de 11 titres miniers qui s'ajouteront à la propriété Nelligan en contrepartie de l'émission de 150 000 actions du trésor d'une valeur de 14 707 \$.

Le 18 décembre 2013, la société a fait l'acquisition de 12 titres miniers qui s'ajouteront à la propriété Nelligan en contrepartie de l'émission de 200 000 actions du trésor d'une valeur de 16 043 \$.

En janvier 2014, 206 000 options aux courtiers ont été exercés au prix de levé unitaire de 0,105\$ et 0,11\$ pour un montant total de 21 630\$.

Le 4 février 2014, la Société a complété un placement privé accreditif au montant de 322 500 \$ au moyen de l'émission de 430 000 actions ordinaires et 1 720 000 actions accreditives à un prix unitaire de 0,15 \$, ainsi que l'émission de 1 075 000 bons de souscription au prix d'exercice de 0,20 \$, valides pour une année.

En février 2014, 892 857 bons de souscription ont été exercés aux prix de levé unitaire de 0,15\$ pour un montant total de 93 750\$ ainsi que 130 000 bons de souscription au prix de levé unitaire de 0,10\$ pour un montant total de 13 000\$.

Le 26 mai 2014, la société a fait l'acquisition de 4 titres miniers qui s'ajouteront à la propriété Nelligan en contrepartie de l'émission de 60 000 actions du trésor d'une valeur de 5 400 \$.

Le 13 juin 2014, la société a fait l'acquisition de 8 titres miniers qui s'ajouteront à la propriété Nelligan en contrepartie de l'émission de 80 000 actions du trésor d'une valeur de 7 200 \$ et d'un montant de 4 000\$.

12. BONS DE SOUSCRIPTION

Bons de souscription émis aux actionnaires

Le tableau suivant présente les changements dans les bons de souscription émis aux actionnaires :

	30 septembre 2014			31 décembre 2013		
	Nombre	Montant \$	Prix de levée moyen pondéré \$	Nombre	Montant \$	Prix de levée moyen pondéré \$
En circulation au début de l'exercice	6 722 500	128 594	0,12	2 427 500	72 680	0,17
Émis	1 075 000	44 075	0,20	4 762 500	64 270	0,11
Expirés	(1 435 000)	(44 485)	-	(367 500)	(7 056)	0,25
Exercés	(755 000)	(30 400)	0,15	(100 000)	(1 300)	0,10
En circulation à la fin de l'exercice	<u>5 607 500</u>	<u>97 784</u>	0,13	<u>6 722 500</u>	<u>128 594</u>	0,12

En février 2014, des actionnaires ont exercé 1 022 597 bons de souscription au prix de levé unitaire de 0.15\$ et 0.10 \$ pour une valeur total de 158 780 \$ incluant la valeur initiale accordée aux bons de souscription.

RESSOURCES MINIÈRES VANSTAR INC.

Notes aux états financiers
Pour les périodes terminées les 30 septembre 2014 et 2013
(en dollars canadiens)

12. BONS DE SOUSCRIPTION (suite)

Bons de souscription émis aux actionnaires (suite)

Au cours de la période terminée le 30 juin 2014, 1 435 000 (367 500 au 31 décembre 2013) bons de souscription ont expiré sans avoir été exercés. La juste valeur au montant de 44 485\$ (7 056 \$ en 2013) attribuée aux bons de souscription a été reclassée au surplus d'apport.

En novembre 2013, un actionnaire a exercé 100 000 bons de souscription au prix de levé unitaire de 0.10 \$ pour une valeur total de 11 300 \$ incluant la valeur initiale accordée aux bons de souscription.

Les bons de souscription ont été émis aux actionnaires dans le cadre de financements privés et financements privés accreditifs. Ils sont comptabilisés en réduction du capital-actions, à leur juste valeur de 44 075 \$ (64 270 \$ en 2013).

La juste valeur des bons de souscription émis aux actionnaires a été estimée selon la méthode Black-Scholes d'évaluation basée sur les hypothèses suivantes :

	2014	2013
Taux d'intérêt sans risque	2 %	2 %
Volatilité prévue	75 %	58 à 77 %
Taux de rendement des actions	Néant	Néant
Durée de vie prévue, moyenne pondérée	1 année	1 à 2 années

La volatilité prévue est déterminée en calculant la volatilité historique de l'action ordinaire de la Société précédant la date d'émission et pour une période correspondant à la durée de vie prévue des bons de souscription. En calculant la volatilité historique, la direction peut ne pas tenir compte d'une période de temps identifiable pour laquelle elle considère que le prix de l'action était extraordinairement volatile suite à un événement spécifique qui n'est pas prévu se répéter au cours de la durée de vie prévue du bon de souscription. De plus, si le prix de l'action de la Société était extrêmement volatile pour une période de temps identifiable, par exemple à la suite d'une baisse générale des marchés, la direction peut mettre une emphase moindre sur la volatilité au cours de cette période.

Le tableau ci-après résume l'information relative aux bons de souscriptions en cours au 30 septembre 2014 :

Prix d'exercice	Nombre	Date d'expiration
\$		
0,15	835 000	Octobre 2014
0,15	427 500	Décembre 2014
0,20	1 075 000	Février 2015
0,10	3 270 000	Juin 2015
	5 607 500	

RESSOURCES MINIÈRES VANSTAR INC.

Notes aux états financiers
Pour les périodes terminées les 30 septembre 2014 et 2013
(en dollars canadiens)

12. BONS DE SOUSCRIPTION (suite)

Bons de souscription émis aux courtiers

Le tableau suivant présente les changements dans les bons de souscription émis aux courtiers :

	2014			2013		
	Nombre	Montant	Prix de levée moyen pondéré	Nombre	Montant	Prix de levée moyen pondéré
		\$	\$		\$	\$
En circulation au début de l'exercice	206 000	21 012	0,105	206 000	21 012	0,105
Exercé	<u>(206 000)</u>	<u>(21 012)</u>	-	<u>-</u>	<u>-</u>	-
En circulation à la fin de l'exercice	<u>-</u>	<u>-</u>	-	<u>206 000</u>	<u>21 012</u>	0,105

En janvier 2014, les options aux courtiers ont été exercées en totalité pour une valeur totale de 21 630\$.

La juste valeur des bons de souscription émis aux courtiers a été estimée selon la méthode Black-Scholes d'évaluation basée sur les hypothèses suivantes

	2013
Taux d'intérêt sans risque	1.42 %
Volatilité prévue	73 %
Taux de rendement des actions	Néant
Durée de vie prévue, moyenne pondérée	2 années

La volatilité prévue est déterminée en calculant la volatilité historique de l'action ordinaire de la Société précédant la date d'émission et pour une période correspondant à la durée de vie prévue des bons de souscription. En calculant la volatilité historique, la direction peut ne pas tenir compte d'une période de temps identifiable pour laquelle elle considère que le prix de l'action était extraordinairement volatile suite à un événement spécifique qui n'est pas prévu se répéter au cours de la durée de vie prévue du bon de souscription. De plus, si le prix de l'action de la Société était extrêmement volatile pour une période de temps identifiable, par exemple à la suite d'une baisse générale des marchés, la direction peut mettre une emphase moindre sur la volatilité au cours de cette période.

RESSOURCES MINIÈRES VANSTAR INC.

Notes aux états financiers
Pour les périodes terminées les 30 septembre 2014 et 2013
(en dollars canadiens)

13. RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL

	2014	2013
	\$	\$
Honoraires de gestion et frais de consultation versés aux dirigeants	25 277	28 925
Honoraires de gestion versée à un dirigeant	5 000	5 000
Honoraires versés à titre de frais d'exploration à un dirigeant	-	5 000
Salaires	43 350	-
	<u>73 627</u>	<u>38 925</u>

Les services rendus par les dirigeants à la Société sont rémunérés sous forme d'honoraires. Aucune dépense relative à des avantages du personnel n'est encourue par la Société au titre de régime de retraite ou d'assurances collectives.

14. RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS

Les actionnaires de la Société ont approuvé un régime d'options d'achat d'actions (le « régime ») selon lequel les membres du conseil d'administration peuvent attribuer des options d'achat d'actions permettant à ses administrateurs, dirigeants, employés et consultants d'acquérir des actions ordinaires de la Société. Les conditions et le prix d'exercice de chaque option d'achat d'actions sont déterminés par les membres du conseil d'administration.

Le nombre maximum d'actions ordinaires dans le capital de la Société qui pourrait être réservé pour attribution en vertu du régime a été augmenté de 2 900 000 à 3 500 000 au cours de l'exercice 2012.

Le nombre total d'actions ordinaires réservées pour la levée d'options en faveur d'une même personne ne doit pas représenter, au cours d'une période de 12 mois, plus de 5 % des actions ordinaires émises et en circulation de la Société, ce nombre étant calculé à la date à laquelle l'option est octroyée.

Le nombre total d'actions ordinaires réservées pour la levée d'options en faveur de consultants et de personnes qui fournissent des services de relations avec les investisseurs ne doit pas représenter, au cours d'une période de 12 mois, plus de 2 % des actions ordinaires émises et en circulation de la Société, ce nombre étant calculé à la date à laquelle l'option est octroyée.

Le prix d'achat des actions ordinaires, à la levée de chaque option accordée en vertu du régime, sera le prix fixé pour cette option par le conseil d'administration ou par le comité au moment de l'octroi de chaque option, mais ce prix ne pourra être inférieur au « cours escompté ». « Cours escompté » s'entend du cours observé au moment de l'octroi des options moins une décote variant de 10 % à 25 %, sous réserve d'un prix minimal de 0.10 \$. Le cours observé au moment de l'octroi s'entend du cours des actions à la cote de la Bourse de croissance TSX à la clôture la veille de l'octroi. S'il n'y a pas eu d'opérations la veille, le cours de clôture est remplacé par la moyenne entre le cours acheteur et le cours vendeur.

Les options d'achat d'actions peuvent être exercées en tout temps et expirent 90 jours après la date de départ du détenteur dans le cas des administrateurs et dirigeants, et 30 jours pour les consultants.

RESSOURCES MINIÈRES VANSTAR INC.

Notes aux états financiers
Pour les périodes terminées les 30 septembre 2014 et 2013
(en dollars canadiens)

Options d'achat d'actions

Le tableau suivant résume les changements dans les options d'achats d'actions :

	2014			2013		
	Nombre	Montant \$	Prix de levée moyen pondéré \$	Nombre	Montant \$	Prix de levée moyen pondéré \$
En circulation au début de l'exercice	2 700 000	168 700	0,13	1 750 000	121 100	0,15
Annulées	(1 300 000)	-	0,11	(250 000)	(17 050)	0,17
Octroyées	<u>950 000</u>	<u>37 050</u>	0,09	<u>1 200 000</u>	<u>64 650</u>	0,11
En circulation et exerçables à la fin	<u>2 350 000</u>	<u>205 750</u>	0,13	<u>2 700 000</u>	<u>168 700</u>	0,13

La moyenne pondérée de la juste valeur des options octroyées est de 0.05 \$ en 2013 (0,08 \$ en 2012).

En mars 2013, 450 000 options d'achat d'actions ont été octroyées à des administrateurs et consultants, à un prix d'exercice de 0,11 \$. La juste valeur au montant de 23 850 \$ attribuée aux options d'achat d'actions a été comptabilisée à titre de rémunération à base d'actions.

En juin 2013, 600 000 options d'achat d'actions ont été octroyées à des consultants, à un prix d'exercice de 0,10 \$. La juste valeur au montant de 28 800 \$ attribuée aux options d'achat d'actions a été comptabilisée à titre de rémunération à base d'actions.

En décembre 2013, 150 000 options d'achat d'actions ont été octroyées à un dirigeant et un consultant, à un prix d'exercice de 0,13 \$. La juste valeur au montant de 12 000 \$ attribuée aux options d'achat d'actions a été comptabilisée à titre de rémunération à base d'actions.

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2013, 250 000 options d'achat d'actions (1 050 000 en 2012) ont été annulées sans avoir été exercées. La juste valeur de 17 050 \$ (73 500 \$ en 2012) a été reclassée au surplus d'apport.

En juillet 2014, 950 000 options d'achat d'actions ont été octroyées à des administrateurs et consultants, à un prix d'exercice de 0,09 \$. La juste valeur au montant de 37 050 \$ attribuée aux options d'achat d'actions a été comptabilisée à titre de rémunération à base d'actions.

La juste valeur des options octroyées a été estimée selon la méthode Black & Scholes d'évaluation basée sur les hypothèses suivantes :

	2014	2013
Taux d'intérêt sans risque	-	2 %
Volatilité prévue	-	65 % à 77 %
Taux de rendement des actions	-	Néant
Durée de vie prévue, moyenne pondérée	-	5 années

La volatilité prévue est déterminée en calculant la volatilité historique de l'action ordinaire de la Société précédant la date d'émission et pour une période correspondant à la durée de vie prévue des options d'achat d'actions. En calculant la volatilité historique, la direction peut ne pas tenir compte d'une période de temps identifiable pour laquelle elle considère que le prix de l'action était extraordinairement volatile suite à un événement spécifique qui n'est pas prévu se répéter au cours de la durée de vie prévue de l'option d'achat d'actions. De plus, si le prix de l'action de la Société était extrêmement volatile pour une période de temps identifiable, par exemple à la suite d'une baisse générale des marchés, la direction peut mettre une emphase moindre sur la volatilité au cours de cette période.

RESSOURCES MINIÈRES VANSTAR INC.

Notes aux états financiers
Pour les périodes terminées les 30 septembre 2014 et 2013
(en dollars canadiens)

14. RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS (suite)

Options d'achat d'actions (suite)

Le coût de la rémunération à base d'actions passé en charges pour les 1 200 000 options d'achat d'actions octroyées au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2013 est de 64 650 \$ (850 000 options pour 70 250 \$ en 2012) et ce montant a été porté au crédit du compte surplus d'apport.

Le tableau ci-après résume l'information relative aux options d'achat d'actions en circulation au 30 septembre 2014:

Prix d'exercice	Nombre	Date d'expiration
\$		
0.16	200 000	Mars 2015
0.17	150 000	Septembre 2015
0.28	50 000	Novembre 2015
0.11	250 000	Novembre 2016
0.18	200 000	Juin 2017
0.11	400 000	Mars 2018
0.13	150 000	Décembre 2018
0.09	950 000	Juillet 2019
	<u>2 350 000</u>	

La moyenne pondérée de la durée restante des options est de 20 mois.

15. RÉSULTAT NET PAR ACTION

Le calcul du résultat de base par action est effectué à partir du résultat net de la période divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. En calculant le résultat dilué par action, les actions ordinaires potentielles, telles que les options et les bons de souscription n'ont pas été prises en considération car leur conversion aurait pour effet de diminuer la perte par action et aurait donc un effet anti-dilutif.

	2014	2013
	\$	\$
Résultat net	(88 041)	(51 169)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	28 046 100	18 997 540
Résultat net de base par action ordinaire	(0,003)	(0,003)

RESSOURCES MINIÈRES VANSTAR INC.

Notes aux états financiers
Pour les périodes terminées les 30 septembre 2014 et 2013
(en dollars canadiens)

16. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Catégorie d'actifs et de passifs financiers

La valeur comptable et la juste valeur des instruments financiers présentés dans l'état de la situation financière se détaillent comme suit :

	30 septembre 2014		31 décembre 2013	
	Coût d'acquisition	Juste Valeur	Coût d'acquisition	Juste Valeur
	\$	\$	\$	\$
Actifs financiers				
<i>Prêts et créances :</i>				
Autres débiteurs	12 488	12 488	12 488	12 488
<i>Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net :</i>				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	161 160	161 160	157 659	157 659
Placement en actions de sociétés publiques	41 475	26 100	46 450	32 040
Passifs financiers				
<i>Passifs financiers évalués au coût amorti :</i>				
Fournisseurs et autres créditeurs	108 720	108 720	135 014	135 014

La valeur comptable de la trésorerie et équivalents de trésorerie, des autres débiteurs et des fournisseurs et autres créditeurs est considérée comme une approximation raisonnable de la juste valeur en raison des échéances à court terme de ces instruments.

La note 4.4 contient une description des méthodes comptables utilisées pour chaque catégorie d'instruments financiers.

Instruments financiers évalués à la juste valeur

Les actifs et les passifs financiers évalués à la juste valeur, à l'état de la situation financière, sont présentés selon la hiérarchie des évaluations à la juste valeur. Cette hiérarchie regroupe les actifs et les passifs financiers en trois niveaux selon l'importance des données utilisées dans l'évaluation de la juste valeur des actifs et des passifs financiers. Les niveaux de hiérarchie des évaluations à la juste valeur sont les suivants :

- Niveau 1 : prix cotés (non rajustés) observés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;
- Niveau 2 : données, autres que les prix cotés visés au niveau 1, observables pour l'actif ou le passif, directement ou indirectement;
- Niveau 3 : données importantes relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables.

RESSOURCES MINIÈRES VANSTAR INC.

Notes aux états financiers
Pour les périodes terminées les 30 septembre 2014 et 2013
(en dollars canadiens)

16. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Instruments financiers évalués à la juste valeur (suite)

Le niveau dans lequel le passif ou l'actif financier est classé est déterminé selon la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur.

Les actions de sociétés publiques, évaluées à la juste valeur dans l'état de la situation financière au 31 mars 2014, sont classées dans le niveau 1.

La juste valeur des actions de sociétés publiques représente le prix coté à la date de présentation de l'information financière.

Il n'y a pas eu de transfert entre les niveaux durant les périodes de présentation de l'information financière.

La méthode et les techniques d'évaluation utilisées pour l'évaluation des justes valeurs sont demeurées inchangées comparativement à celles des périodes précédentes de présentation de l'information financière.

17 TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Au cours des périodes terminées les 30 septembre 2014 et 2013, la Société a effectué les transactions suivantes avec certains de ses dirigeants et administrateurs et des sociétés dont les dirigeants sont des administrateurs ou des dirigeants de Ressources Minières Vanstar Inc.

	2014	2013
	\$	\$
<u>À titre de frais d'exploration :</u>		
Honoraires et loyer versés à une société contrôlée par un administrateur	-	-
Honoraires de consultation versés à un dirigeant et administrateur	-	-
<u>À titre de dépenses opérationnelles :</u>		
Honoraires de gestion et frais de consultation versés à des sociétés contrôlées par des dirigeants	30 277	25 350
Salaires et avantages sociaux payés à un dirigeant	43 350	-
Loyer et intérêts versé à une société contrôlée par un administrateur	8 000	9 000
Rémunération à base d'actions – administrateurs et dirigeants	-	11 000

RESSOURCES MINIÈRES VANSTAR INC.

Notes aux états financiers
Pour les périodes terminées les 30 septembre 2014 et 2013
(en dollars canadiens)

17. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES (suite)

Fournisseurs et frais courus

Sociétés contrôlées par des dirigeants	3 337	6 075
Sociétés contrôlées par un administrateur	-	-

La direction considère que ces opérations ont été conclues aux mêmes conditions que les opérations courantes avec des tiers non apparentés. Ces opérations ont eu lieu dans le cours normal des affaires et ont été mesurées à la valeur d'échange, qui est la contrepartie établie et acceptée par les apparentés.

18. INFORMATIONS À FOURNIR CONCERNANT LE CAPITAL

La Société définit son capital par les capitaux propres, incluant le régime d'options d'achat d'actions. Le capital est donc de 1 030 783 \$ au 30 septembre 2014 et de 633 294 \$ au 31 décembre 2013, soit une augmentation de 397 489 \$ au cours de la période.

Les principales variations proviennent de l'émission de capital-actions 434 805 \$, les bons de souscription ont augmenté de 13 675\$ suite au financement du premier trimestre mais ont diminué de 44 485\$ suite à l'expiration de 1 435 000 bons, le surplus d'apport a augmenté de 81 535 \$ suite à l'expiration des bons de souscription pour 44 485 et à l'émission des options de juillet 2014 pour 37 050. Le déficit a augmenté de 88 041 \$.

L'objectif de la Société en matière de gestion du capital consiste à préserver sa capacité de poursuivre son exploitation ainsi que ses programmes d'acquisition et d'exploration de propriétés minières. Elle gère la structure de son capital et y apporte des ajustements en fonction des conditions économiques et des caractéristiques de risque des actifs sous-jacents. Afin de conserver ou de modifier la structure de son capital, la Société peut émettre de nouvelles actions, acquérir ou vendre des propriétés minières pour améliorer la flexibilité et la performance financière.

Le capital de la Société est constitué de capitaux propres. Afin de gérer efficacement les besoins en capital de l'entité, la Société a mis en place une planification et un processus budgétaire pour l'aider à déterminer les fonds requis et s'assurer que la Société a les liquidités suffisantes pour rencontrer les objectifs des opérations et de croissance. La Société n'est pas soumise, en vertu de règles extérieures, à des exigences concernant son capital, sauf si la Société clôture un financement accreditif pour lequel des fonds doivent être réservés pour les dépenses d'exploration.

Les objectifs, les politiques et les procédures de la Société en matière de gestion de capital n'ont pas changé depuis le 1^{er} janvier 2011.

19. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES

Risques financiers :

La Société est exposée à divers risques financiers qui résultent à la fois de ses opérations et de ses activités d'investissement. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction de la Société.

L'exposition aux risques financiers et la gestion de ces risques sont identiques à l'année 2013.

La Société ne conclut pas de contrats visant des instruments financiers, incluant des dérivés financiers, à des fins spéculatives.

Les principaux risques financiers auxquels la Société est exposée ainsi que les politiques en matière de gestion des risques financiers sont détaillés ci-après :

Risque de marché:

La Société est exposée à des risques découlant des taux d'intérêt et des prix du marché touchant ses actifs financiers.

Risque de prix

La Société est exposée au risque de marché par rapport au prix des métaux. Elle est également exposée aux fluctuations du prix du marché par rapport à ses placements dans des sociétés publiques.

RESSOURCES MINIÈRES VANSTAR INC.

Notes aux états financiers
Pour les périodes terminées les 30 septembre 2014 et 2013
(en dollars canadiens)

19. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES (suite)

Risque de taux d'intérêt

La Société est exposée au risque de taux d'intérêt sur ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments financiers à taux d'intérêt fixe assujettissent la Société à un risque de juste valeur alors que les instruments financiers à taux variables l'exposent à un risque de variation des flux de trésorerie. Pour les actifs financiers à taux variable, une ré estimation périodique des flux de trésorerie destinée à refléter les fluctuations des taux d'intérêt du marché modifie le taux d'intérêt effectif.

En raison des variations non significatives et des faibles taux d'intérêt du marché, la Société estime que le risque de taux d'intérêt découlant de ces instruments financiers est minime.

Risque de crédit :

Le risque de crédit est le risque qu'une des parties à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. La trésorerie et équivalents de trésorerie, la trésorerie affectée à l'exploration, les autres débiteurs et les taxes sur les produits et services à recevoir sont les instruments financiers de la Société qui sont potentiellement assujettis au risque de crédit. La Société réduit le risque de crédit en investissant la trésorerie et équivalents de trésorerie et la trésorerie affectée à l'exploration dans une banque à charte canadienne reconnue. Concernant les autres débiteurs et les taxes sur les produits et services à recevoir, le risque est considéré minimal.

Risque de liquidité :

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie afin de s'assurer que la Société dispose des fonds nécessaires pour rencontrer ses obligations et poursuivre ses programmes d'exploration. Pour gérer ce risque de liquidité, la Société établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de déterminer ses besoins de financement.

Lorsque la Société prévoit ne pas pouvoir satisfaire à ses obligations, la direction envisage alors de lever des fonds additionnels par le biais d'émission d'actions ou de dettes. Si la direction ne parvenait pas à obtenir de nouveaux fonds, la Société pourrait alors être dans l'incapacité de poursuivre ses activités.

Au 30 septembre 2014, les liquidités de la Société sont suffisantes pour prendre en charges ses passifs financiers et les passifs futurs liés à ses engagements.

20. ENGAGEMENTS

Redevances

Des redevances de 2 % NSR seront versées dans le cas où l'exploitation commerciale débiterait sur la propriété Nelligan.

21. ÉVENTUALITÉS

Les opérations de la Société sont régies par des lois et réglementations gouvernementales concernant la protection de l'environnement. Les conséquences environnementales sont difficilement identifiables, que ce soit au niveau de la résultante, de son échéance ou de son impact. Présentement, au meilleur de la connaissance de ses dirigeants, la Société opère en conformité avec les lois et les règlements présentement en vigueur. Les coûts pouvant résulter de la restauration de sites seront comptabilisés aux résultats de l'exercice au cours duquel il sera possible d'en faire une évaluation raisonnable.

RESSOURCES MINIÈRES VANSTAR INC.

Notes aux états financiers
Pour les périodes terminées les 30 septembre 2014 et 2013
(en dollars canadiens)

22. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

Le 17 novembre 2014, la société a annoncé l'exécution d'une option de co-entreprise avec la société IAMGOLD sur sa propriété Nelligan. Suite à cette entente IAMGOLD pourrait acquérir jusqu'à 80% du projet Nelligan (Voir communiqué de presse du 17 novembre 2014).

Le 24 novembre 2014, la société a acquis 100% d'intérêt dans la propriété Émile, composé de 13 cellules adjacentes à la propriété Nelligan, en contrepartie de l'émission de 400 000 actions ordinaires. Aucune royauté n'a été accordée pour cette propriété.